collège Voltaire Besançon

académie Besançon

éducation nationale

9, rue de Savoie
BP 72135
25052 Besançon Cedex 5
Tel 03 81 51 11 45
Fax 03 81 41 35 72
Mail : ce.0251127p@ac-besancon.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHARTE INTERNET DU COLLÈGE VOLTAIRE

Révisée le 26 juin 2008

Adresse du site ÉNOÉ du collège :

http://clg-voltaire.ac-besancon.fr

Cette charte définit les conditions générales de l'utilisation de l'Internet au sein de l'établissement en précisant le cadre légal. Tout utilisateur d'Internet au collège, adulte ou élève, s'engage à la respecter.

La fourniture des services liés aux technologies de l'information et de la technologie s'inscrit dans la mission de service public de l'Education Nationale. L'accès à Internet est une possibilité offerte à chacun pour répondre à un objectif pédagogique et éducatif.

1- Respect de la législation

L'utilisation d'Internet s'appuie sur différents textes de lois en vigueur. Leur non-respect est passible de sanctions pénales.

Ainsi la loi sur la presse du 29 juillet 1881 prévoit des peines allant jusqu'à l'emprisonnement pour les auteurs de propos injurieux, diffamatoires ou incitant à la haine raciale.

Le respect d'autrui, le respect des valeurs humaines et sociales sont fondamentaux. Il est donc interdit de consulter ou publier un document :

- à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, raciste, xénophobe, révisionniste
- à caractère pédophile ou pornographique
- incitant aux crimes, délits, haine
- à caractère commercial dans le but de vendre des substances ou objets illégaux.

L'utilisation des nouvelles technologies à des fins de manipulation, d'importation, de piratage condamnables aux yeux de la loi, est interdite.

2- Droits et devoirs des utilisateurs

L'utilisateur bénéficie d'un accès aux services proposés par le Chef d'établissement ou son représentant après acceptation de cette charte.

Chaque utilisateur est titulaire d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et confidentiels. L'utilisateur est responsable de leur conservation et s'engage à ne pas les divulguer et à ne pas s'approprier ceux d'un autre utilisateur.

L'utilisateur doit prévenir l'enseignant si son mot de passe ne lui permet plus de se connecter et s'il constate une anomalie matérielle ou logicielle.

Si au cours d'une navigation sur Internet un élève trouve un site qui le met mal à l'aise, il s'engage à le signaler à l'adulte responsable de la séance.

Forums de discussions et jeux en ligne sont interdits.

2-1 - Messagerie électronique

Conformément à la *nétiquette*, tous les messages doivent être écrits en langage correct et signés. Les pseudonymes sont interdits. Le courrier étant confidentiel, le Chef d'établissement ou son représentant ne pourra être tenu pour responsable des messages échangés.

2-2 Internet au Centre de Documentation et d'Information

Au Centre de Documentation et d'Information, Internet est un outil de recherche complémentaire. Les élèves doivent commencer leur recherche par la consultation du fonds documentaire. Le recours à Internet est soumis à une autorisation préalable du professeur-documentaliste.

2-3 Impression de document

Toute impression doit faire l'objet d'une demande au professeur.

Seule l'impression d'image est tolérée pour illustrer un travail de recherche. Les pages de texte doivent être lues et faire l'objet de prise de notes. Il faut systématiquement citer ses sources lors de la création d'un document ou d'un exposé oral.

Les lois relatives à la propriété littéraire et artistique imposent de rappeler, à l'occasion de toute utilisation d'une œuvre protégée, le nom de l'auteur, et interdit de porter atteinte à l'intégrité de l'œuvre.

3- Contrôle

Dans un souci de protection des élèves mineurs, le Chef d'établissement ou son représentant se réserve la possibilité de procéder à un contrôle des sites visités par les élèves par la lecture des journaux d'activité du service d'accès au réseau.

Le Chef d'établissement ou son représentant est tenu d'informer les autorités publiques des activités illicites qu'il pourrait constater.

4- Sécurité du système

L'utilisateur ne doit pas effectuer des activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant la communauté ; impression de gros documents, stockage de gros fichiers, encombrement des boîtes aux lettres électroniques, téléchargements illégaux (musiques, vidéos, démonstration de jeux, etc…).

L'utilisateur s'engage à **ne pas perturber volontairement le fonctionnement des services** et notamment à ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau, ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources, ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres), ne pas modifier sans autorisation la configuration des machines. Il s'engage à informer le Chef d'établissement ou son représentant de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels. Il accepte que le Chef d'établissement ou son représentant dispose des informations nécessaires à l'administration du réseau (données de volumétrie, incidents, nature du trafic engendré) et **puisse prendre toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses services.**

5- Respect de la personne

Les atteintes aux droits de la personne, physique ou morale, dans un forum, chat ou blogs, seront sanctionnés, que les actes soient réalisés à partir des postes de l'établissement ou de l'extérieur, de même s'ils sont hébergés sur le réseau de l'établissement ou chez un hébergeur extérieur.

Toute inscription au collège vaut adhésion de l'élève et de sa famille aux dispositions de la présente charte. Le non-respect des principes établis par celle-ci pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès aux services voire à des sanctions telles qu'elles sont prévues dans le règlement intérieur du collège.